

SPÉCIALE RENTRÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je souhaite à toutes et à tous, et plus particulièrement à vos enfants, une très bonne rentrée scolaire 2017 – 2018 à Trappes-en-Yvelines.

La réussite et l'épanouissement des 4 500 jeunes Trappistes scolarisés dans les 36 écoles maternelles et élémentaires de la ville constituent la priorité de l'équipe municipale. **Nous consacrons près de 15 millions d'euros aux secteurs scolaires et périscolaires. Il s'agit du budget le plus important de la ville.**

Cette rentrée scolaire est marquée au niveau national par deux nouvelles mesures qui concernent directement Trappes-en-Yvelines : l'autonomie laissée aux communes sur les rythmes scolaires et le dédoublement des classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés.

Nous ne changeons pas les rythmes scolaires pour l'année 2017 - 2018

La rentrée s'effectuera à Trappes-en-Yvelines dans les mêmes conditions que précédemment. Ainsi, pour l'année scolaire 2017 – 2018, **les élèves inscrits en maternelle et en élémentaire continueront de travailler 9 demi-journées par semaine et iront à l'école le mercredi matin.** Bien entendu, nous proposerons à tous les enfants des activités culturelles, sportives et pédagogiques de qualité dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP).

Les délais extrêmement courts entre le décret d'application de cette nouvelle mesure et les contraintes d'organisation de la rentrée scolaire ne nous ont en effet guère laissé d'autre choix que celui de ne rien changer par rapport à l'année dernière. Cependant, la Ville consultera le Comité de suivi du Projet Educatif de Territoire (PEDT), regroupant des représentants de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et des agents municipaux, en prenant prioritairement en compte l'évaluation de ce qui a été fait et l'intérêt des enfants.

Des classes de 12 élèves en CP dans 4 écoles de la ville

Le gouvernement a également décidé du dédoublement des classes de CP dans les écoles situées en zones prioritaires, dites REP+. Cette mesure consiste à organiser dès cette rentrée 2017 – 2018 des classes de 12 élèves en CP.

Quatre écoles sont concernées par ce nouveau dispositif à Trappes-en-Yvelines : Louis Aragon, Jean-Baptiste Clément, Jean Macé et Henri Wallon. Au total, ce sont 9 nouvelles classes de 12 élèves qui doivent être créées, en plus de celles existantes.

La Ville a travaillé en étroite concertation avec l'Éducation nationale et les enseignants pour garantir les meilleures conditions de fonctionnement dans chaque école. Nous avons ainsi fait le choix d'aménager dans chacune des 4 écoles, en plus de salles de classe non utilisées, des locaux qui avaient une autre destination (salle informatique, bibliothèque...) pour accueillir les nouvelles classes de CP. Je tiens à préciser que ces aménagements ne modifieront en rien la qualité de vie scolaire et périscolaire au sein des établissements. Ainsi, dès cette rentrée scolaire à Trappes-en-Yvelines, **toutes les classes de CP situées en réseaux d'éducation prioritaire renforcés accueilleront 12 élèves maximum.**

La modernisation et l'entretien de nos bâtiments scolaires se poursuit

Les travaux de construction de la nouvelle école élémentaire située rue Pierre Sépard, dans le quartier Gare, débuteront avant la fin de l'année. Ce nouvel établissement remplacera le groupe scolaire Joliot-Curie, trop exigü, et accueillera 12 classes dès la rentrée 2019.

Par ailleurs, le bâtiment de l'école maternelle Gustave Flaubert sera totalement réhabilité et la cour de récréation sera refaite. D'autres établissements scolaires feront également l'objet cette année de travaux d'entretien ou de

rénovation, tels que les groupes scolaires Renoir, Wallon, Macé, Clément, l'école élémentaire Sand ou l'office de restauration de l'école Cocteau.

Dans le but de s'adapter à la révolution numérique, nous amplifions la dotation de tablettes numériques dans les écoles élémentaires ; le déploiement de Vidéoprojecteurs interactifs (VPI) dans l'ensemble des classes élémentaires étant achevé. Nous avons également entrepris un grand **programme de sécurisation des bâtiments scolaires, avec notamment l'installation en cours de portails électroniques avec visiophones dans les 36 écoles de la ville.**

Enfin, nous avons rencontré ces derniers mois d'importants problèmes de ménage dans les écoles. Dans le cadre des règles relatives aux marchés publics, un nouveau prestataire s'est vu confier le marché du nettoyage des établissements scolaires début 2017. Or, ce dernier a largement failli dans sa mission. La Ville a donc décidé de mettre fin à son contrat et a fait appel courant juin à un nouveau prestataire.

Soutenir et accompagner tous les élèves trappistes vers la réussite

Nous avons fait le choix de faire de l'école une priorité municipale car nous estimons que l'Éducation constitue la meilleure arme dans la lutte contre les inégalités économiques et sociales. **Nous sommes ainsi particulièrement engagés dans la scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans.**

Ainsi, pour cette rentrée, nous reconduisons le dispositif classes passerelles pour les enfants nés entre avril et décembre 2015. Les enfants seront accueillis dans la limite de 20 élèves par classe dans 4 écoles (Boucher, Camus, Joliot-Curie et Langevin). Les enfants nés entre janvier et mars 2015 pourront quant à eux intégrer (sous réserve de places disponibles) les classes de Toute Petite Section. Ainsi, ce sont près de 185 enfants nés en 2015 qui entreront à l'école cette année.

Pour les enfants les plus fragiles, nous poursuivons le dispositif de réussite éducative initié l'année dernière, dont le principe vise à s'adapter aux besoins de chaque enfant sur la base d'un parcours individualisé et qui a connu des résultats très significatifs.

Enfin, la Maison des parents, lieu de rencontres et d'échanges, permet aux familles de bénéficier d'un soutien parental et de répondre aux difficultés d'ordre éducatif que chacun peut être amené à rencontrer avec ses enfants.

Des activités périscolaires de qualité

Plus de 120 animateurs interviennent quotidiennement dans les activités périscolaires auprès de vos enfants. Je vous rappelle que la préinscription de vos enfants est obligatoire et vous invite à faire calculer votre quotient familial. Ce système permet de n'exclure aucune famille des services périscolaires pour des raisons financières, chacune payant en fonction de ses ressources.

Nous maintenons nos efforts pour **proposer des activités périscolaires diversifiées et de qualité** (éducatives, citoyennes, artistiques, culturelles, sportives, manuelles, scientifiques, d'éveil...) encadrées par des professionnels et des prestataires extérieurs.

Nous soutenons les enseignants en allouant un crédit d'un montant de 36 € par enfant pour acheter des fournitures scolaires, des manuels, des jeux éducatifs... Nous les accompagnons également dans leurs projets pédagogiques avec un budget de 400 € par classe pour des dépenses de transports et de sorties.

Je tiens à remercier les partenaires de la Ville qui contribuent à offrir aux enfants trappistes les meilleures chances de réussite : l'Éducation nationale, les enseignants qui œuvrent dans nos 36 écoles et les fédérations de parents d'élèves. Toutes les actions que nous menons au service des enfants peuvent se réaliser grâce à la détermination de l'équipe municipale et l'implication du personnel communal dont je salue le dévouement et le sens du service public.

Vous souhaitant de nouveau une belle rentrée 2017 - 2018, et demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

bien cordialement

Guy Malandain
Maire de Trappes-en-Yvelines

